



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

Audition du 18 avril 2013
Autorité de la statistique publique

Demande de labellisation des statistiques de l'accidentalité routière

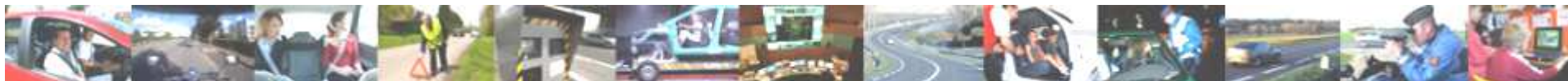
Manuelle Salathé

Secrétaire générale de l'ONISR

Christian Roy

Administrateur de la base de données BAAC

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

Sommaire de la présentation

- 1. L'ONISR**
- 2. La chaîne « Accidents »**
- 3. Les indicateurs**
- 4. Les productions de l'ONISR**

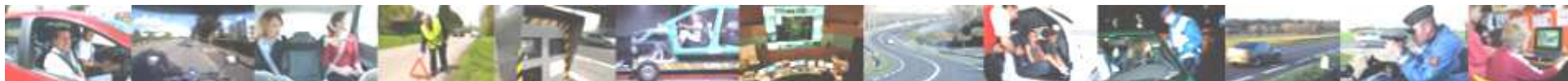


1 - Présentation de l'ONISR : Ses missions

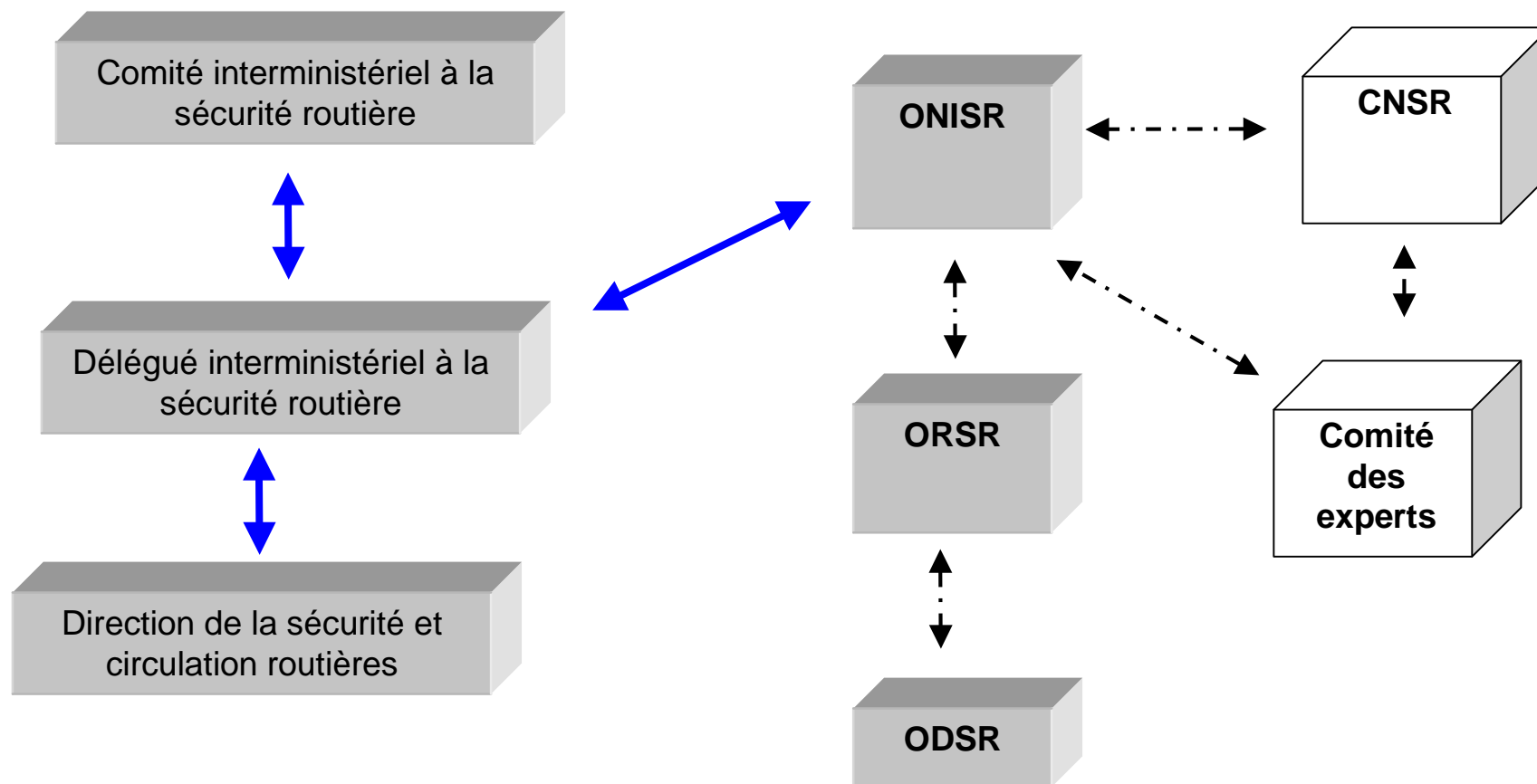
L'ONISR assure la collecte et la diffusion des informations nécessaires à la préparation et à la mise en oeuvre de la politique de sécurité routière.

Pour ce faire, il doit :

- rationaliser et unifier la collecte des données statistiques provenant des différentes sources nationales et internationales, assurer leur mise en forme, leur interprétation et leur diffusion
- effectuer ou assurer le suivi des études générales ou sectorielles sur l'insécurité routière
- évaluer les mesures de sécurité routière prises ou envisagées



1 - Présentation de l'ONISR : son rattachement



Décret n°75-360 du 15 mai 1975 relatif au comité interministériel de la sécurité routière

Décret n°2001-784 du 28 août 2001 portant création du Conseil national de la sécurité routière et modifiant le décret 75-360 du 15 mai 1975



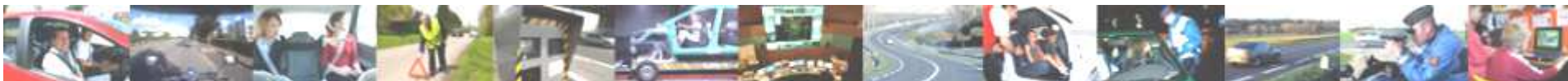
2 – La chaîne « accidents » : la codification

Arrêté du 27 mars 2007 relatif aux conditions d'élaboration des statistiques relatives aux accidents corporels de la circulation

Un accident corporel de la circulation routière

- provoque la mort ou la blessure d'une ou plusieurs personnes,
- survient sur une voie ouverte à la circulation publique (code de la route),
- en excluant les actes volontaires (homicides volontaires, suicides...) et les catastrophes naturelles.
- implique au moins un véhicule roulant ou se déplaçant.

Guide d'aide à la codification du BAAC – Edition 2012



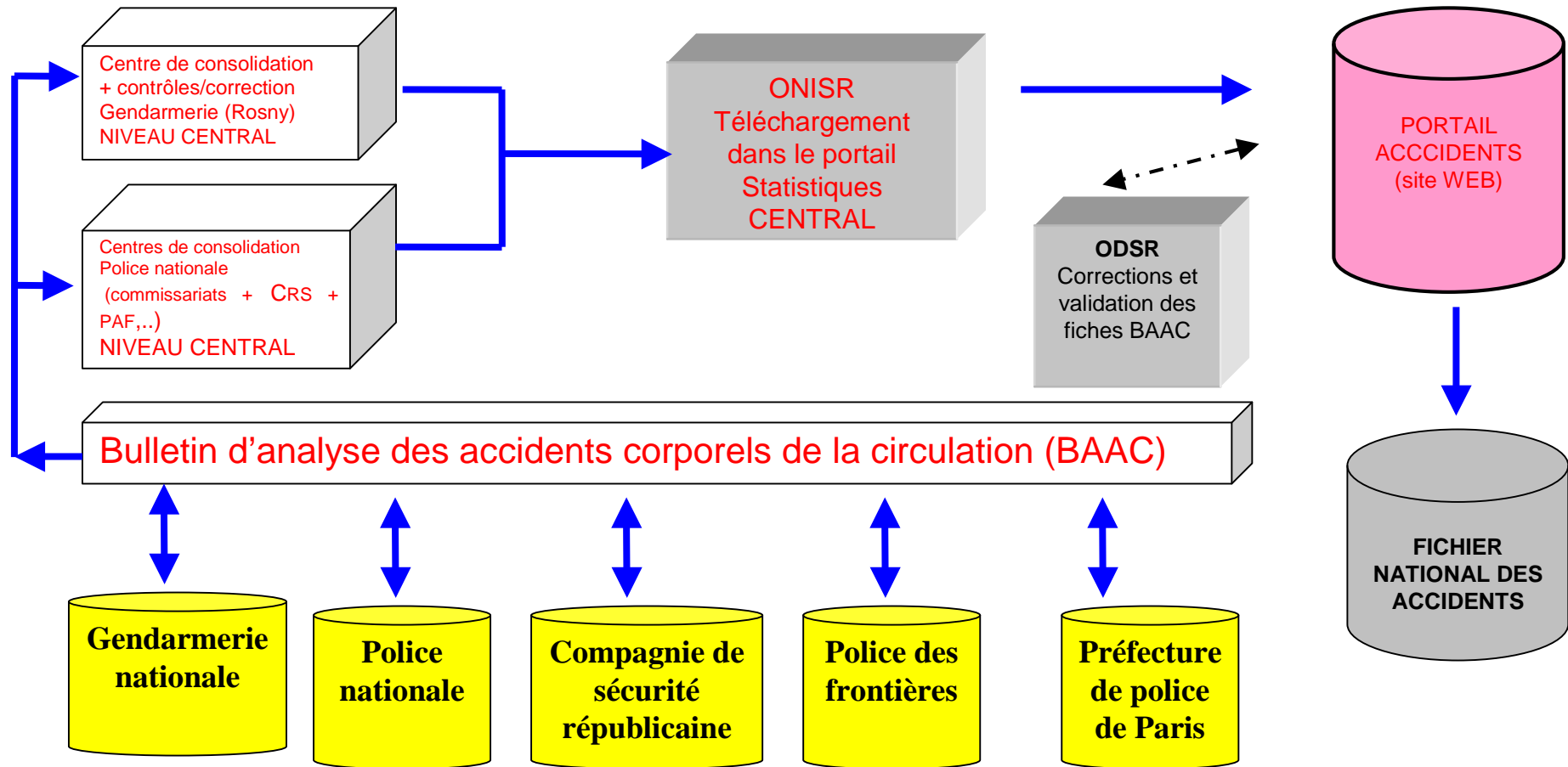
Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

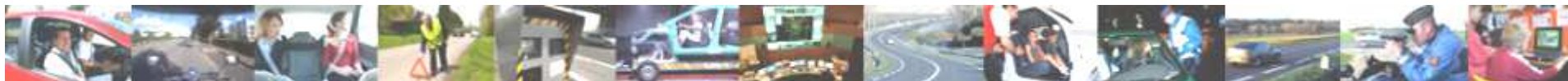
2 - La chaîne « accidents : la fiche BAAC

IDENTIFIANT												BULLETTIN D'ANALYSE D'ACCIDENT CORPOREL DE LA CIRCULATION (standard 2002)																					
CODE UNITÉ			NUMERO DEPV			N° FEUILLE		ETABLIPAR																									
3			9			10		14				15				17																	
1 - CARACTERISTIQUES LUMIERE Plein jour - 1 Crépuscule ou aube - 2 Nuit sans éclairage public - 3 Nuit avec éclairage public non allumé - 4 allumé - 5												LOCALISATION Hors agglomération - 1 En agglomération - 2				INTERSECTION 1 - Hors intersection En intersection ou à proximité immédiate 2 - En X 3 - En T 4 - En Y 5 - A plus de 4 branches 6 - Giratoire 7 - Place 8 - Passage à niveau 9 - Autre				CONDITION ATMOSPHERIQUE Normale - 1 Pluie légère - 2 Pluie forte - 3 Neige - grêle - 4 Brouillard - Fumée - 5 Vent fort - tempête - 6 Vent éblouissant - 7 Temps couvert - 8 Autre - 9				TYPE DE COLLISION Accident impliquant : - deux véhicules 1 - Frontale 2 - Par l'arrière 3 - Par le côté - trois véhicules et plus 4 - En chaîne 5 - Collisions multiples 6 - Autre collision 7 - Sans collision				veille de fête jour de fête		Indicateur de preuve jour de fête latitude		65 66 Adresse postale - Indiquer le numéro, la nature	
DATE		HEURE		CODE INSEE LIEU ACCIDENT				36		37		38		39		40																	
18		20		22		25		27		29		31		32		33		34		35													
2 - LIEUX CATEGORIE 1 - Autoroute 2 - Route nationale 3 - Route départementale 4 - Voie communale 5 - Hors réseau public 6 - Parc de stationnement ouvert à la circulation publique 9 - Autre												RÉGIME DE CIRCULATION ROUTE : A sens unique - 1 Bidirectionnelle - 2 A chaussées séparées - 3 Avec voies d'affectation variable - 4				Nombre total de voies de circulation VOIES SPECIALE 1 - Piste cyclable 2 - Bande cyclable 3 - Voie réservée				TRACE EN PLAN (sens du 1er véhicule décrit) Partie rectiligne - 1 En courbe à gauche - 2 En courbe à droite - 3 En S - 4				ETATS SURFACE 1 - Normale 2 - Mouillée 3 - Flaques 4 - Inondée 5 - Enneigée 6 - Boue 7 - Verglacée 8 - Corps gras - Huile 9 - Autre		AMENAGEMENT - INFRASTRUCTURE 1 - Souterrain - tunnel 2 - Pont - Autopont 3 - Brette d'échangeur ou de raccordement 4 - Voie ferrée 5 - Carrefour aménagé 6 - Zone piétonne 7 - Zone de péage		SITUATION DE L'ACCIDENT 1 - Sur chaussée 2 - Sur bande d'arrêt d'urgence 3 - Sur accotement 4 - Sur trottoir 5 - Sur piste cyclable					
18		19		20		21		22		23		24		25		26		27		28													
3 - VEHICULES CATEGORIE ADMINISTRATIVE 01 - Escalote 02 - Cyclomoteur 03 - Voiturette, tricycle 04 - Scooter immatriculé 05 - Motocyclette 06 - Side-car 07 - V.L. seul 08 - V.L. + caravane 09 - V.L. + remorque 10 - V.U. seul (1,5T < PTAC < 3,5T) 11 - V.U. + caravane 12 - V.U. + remorque 13 - P.L. seul (3,5T < PTAC < 7,5T) 14 - P.L. seul (PTAC > 7,5T) 15 - P.L. + remorque 16 - Tracteur routier seul 17 - Tracteur routier + semi remorque 18 - Transport en commun de personnes 19 - Train + tramway 20 - Engin spécial 21 - Tracteur agricole 99 - Autre												APPARTENANTA 1 - Conducteur 2 - Véhicule volé 3 - Propriétaire consentant 4 - Administration 5 - Entreprise				FACTEUR LIEAU VEHICULE-FACV 1 - Défectuosité mécanique 2 - Eclairage - signalisation 3 - Pneumatique usé 4 - Ecartement de pneumatique 5 - Chargement 6 - Déplacement du véhicule 7 - Incendie du véhicule 9 - Autre				OBSACLE FIXE HEURE 01 - Véhicule en stationnement 02 - Arbre 03 - Véhicule métallique 04 - Glissière béton 05 - Autre glissière 06 - Bâtiment, mur, pile de pont 07 - Support signalisation verticale ou Poste d'appel d'urgence 08 - Poteau 09 - Mobilier urbain 10 - Parapet 11 - Ilot, refuge, borne haute 12 - Bordure de trottoir 13 - Fossé, talus, paroi rocheuse 14 - Autre obs. fixe sur chaussée 15 - Autre obs. fixe sur trottoir ou accotement 16 - Sortie de chaussée sans obstacle				MANOEUVRE PRINCIPALE AVANT CIRCULATION 01 - Sans changement de direction 02 - Même sens, même file 03 - Entre 2 files 04 - En marche arrière 05 - A contresens 06 - En franchissant le terre-plein 07 - Dans le couloir de bus - dar 08 - Dans le couloir de bus - dar		CHANGEMENT DE FILE 11 - A gauche 12 - A droite		DEPORTE 15 - A gauche 16 - A droite					
18		19		20		21		22		23		24		25		26		27		28													
4 - USAGERS CATEGORIE 1 - Conducteur 2 - Passager 3 - Piéton 4 - Piéton en roller ou en trottinette												CATEGORIE SOC. PROFESSIONNELLE 1 - Conducteur professionnel 2 - Agriculteur 3 - Artisan, commerçant, profession indépendante 4 - Cadre supérieur, profession 7 - Retraité libérale, chef d'entreprise 5 - Cadre moyen, employé 6 - Ouvrier				ALCOOLEMIE Impossible - 1 Refusé - 2 Prise de sang - 3 Ethylomètre - 4 Résultat non connu - 5 Dépistage négatif - 6				PERMIS DE CONDURE 1 - Valide 2 - Périmé 3 - Suspensé 4 - Conduite en auto-école 5 - Catégorie non valable 6 - Défaut de permis 7 - Conduite accompagnée				TALC D'ALCOOLEMIE 1ère in fraction 2ème in fraction		DATED'OB-TENTION DUPERMIS Mois Année		INFRACTION NATINE 1ère in fraction 2ème in fraction		UTILISATION 1 - Oui 2 - Non 3 - Non déclaré		MANOEUVRE LOCALISATION DU PIETON SUR CHAUSSEE 1 - A + 50 m. du passage piéton 2 - A - 50 m. du passage piéton 3 - Sans signalisation lumineuse 4 - Avec signalisation lumineuse DIVERS 5 - Sur trottoir 6 - Sur accotement ou BAU 7 - Sur refuge 8 - Sur contre allée	
18		19		20		21		22		23		24		25		26		27		28													



2 - La chaîne « accidents » : le circuit

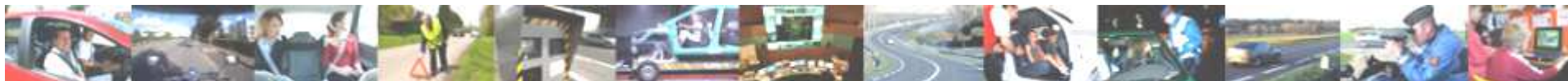




Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

3 - Les indicateurs proposés pour labellisation

- **Les indicateurs d'accidentalité annuels :**
 - le nombre d'accidents corporels annuel (AC),
 - le nombre d'accidents mortels annuel (AM)
 - le nombre de personnes tuées annuel (T),
 - le nombre de blessés annuel (B),
 - le nombre de blessés hospitalisés plus de 24h annuel (BH),



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

3 - Les indicateurs proposés pour labellisation

Ces indicateurs annuels sont déclinés en faisant les distinctions suivantes :

- *rapporté au nombre d'habitants*
- *rapporté au nombre de kilomètres parcourus*
- *par département*
- *par région*
- *selon la lumière*
- *selon les conditions atmosphériques*
- *selon le milieu (urbain, rase campagne, autoroutes)*
- *selon le type de collision*
- *par catégorie d'usagers*
- *selon la manœuvre principale avant l'accident*
- *par classe d'âge*
- *selon le sexe*
- *selon sa place dans le véhicule (conducteurs/passagers)*
- *selon l'ancienneté du permis de conduire*
- *présence d'au moins un conducteur présentant un taux d'alcool supérieur au taux légal*



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

3 - Les indicateurs proposés pour labellisation

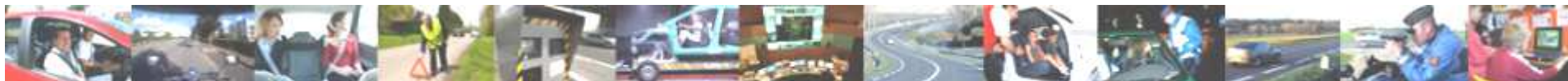
– Les indicateurs d'accidentalité mensuels :

- le nombre d'accidents corporels mensuel (AC),
- le nombre de personnes tuées mensuel (T),
- le nombre de blessés annuel mensuel (B),
- le nombre de blessés hospitalisés plus de 24h mensuel (BH),

Ces indicateurs mensuels sont déclinés en faisant les distinctions suivantes :

o par catégorie d'usagers

o par classe d'âge



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

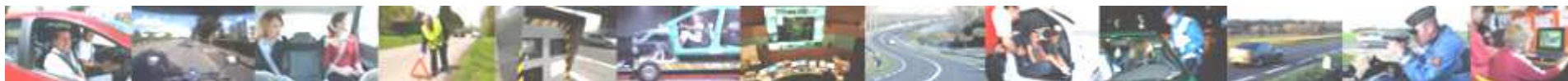
3 - Les indicateurs proposés pour labellisation

– Les indicateurs de comportement :

- la répartition annuelle de conducteurs présumés responsables dans les accidents corporels
- la répartition annuelle de conducteurs présumés responsables dans les accidents mortels

Ces indicateurs sont déclinés en faisant les distinctions suivantes :

- o par classe d'âge
- o selon le sexe
- o par ancienneté du permis



4 - La production de l'ONISR : Le baromètre mensuel

Evolution de la mortalité en glissement annuel

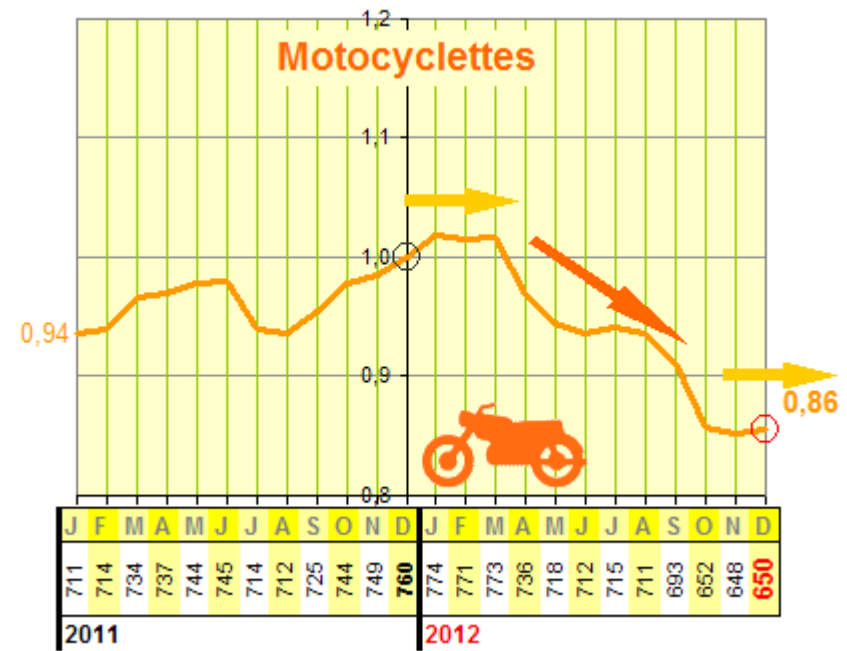
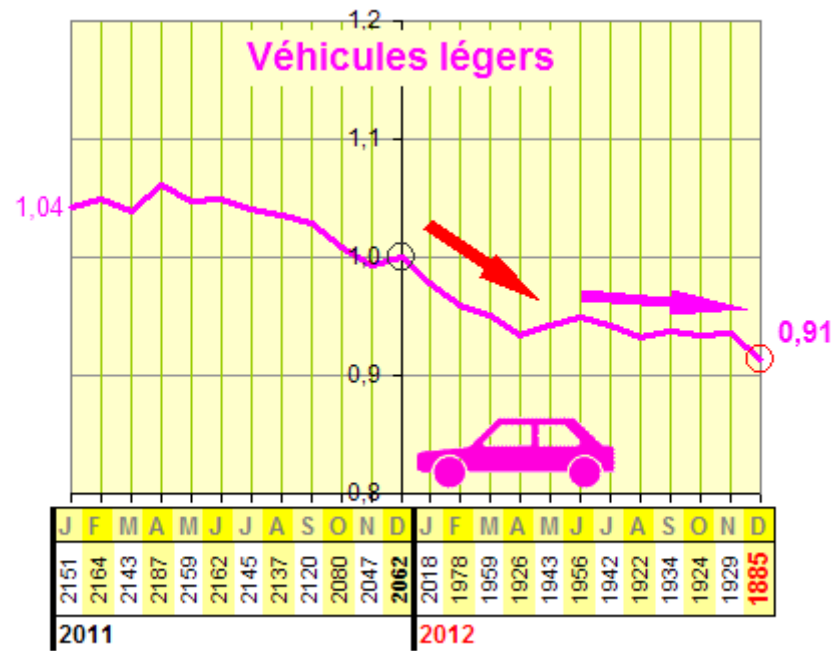
→ Toutes catégories d'usagers confondues

NB : On a figuré ci-dessous, pour chaque mois, le total des tués à 30 jours sur les 12 mois écoulés (ce mois inclus). On voit ainsi l'évolution de la mortalité pour une année complète (donc sommairement affranchie des variations saisonnières).



publié et téléchargeable sur les pages Web de l'ONISR, disponible pour le mois N le mois N+1 sous trois semaines.

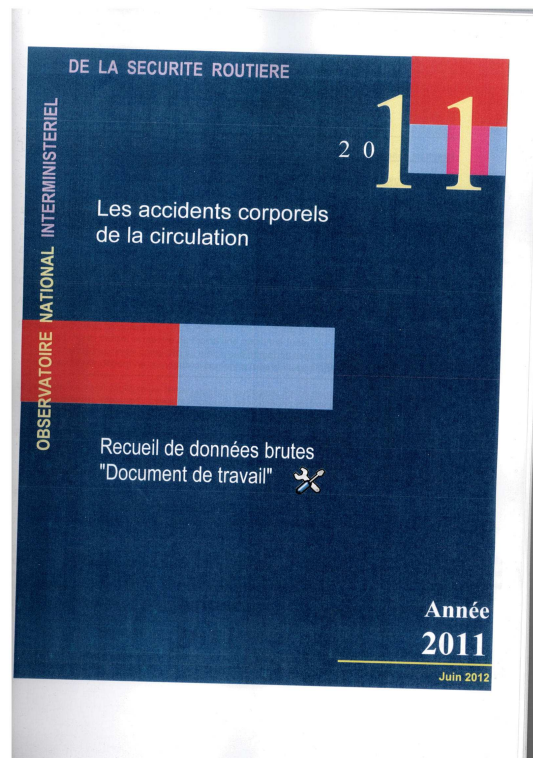
4 - La production de l'ONISR : Les résultats annuels



Les résultats globaux de l'année N sont publiés en janvier de l'année N+1.



4 - La production de l'ONISR : le document de travail



Un recueil de données annuelles brutes dit document de travail publié et téléchargeable sur les pages Web de l'ONISR, disponible pour l'année N l'année N+1 en juin.



4 - La production de l'ONISR : le recueil



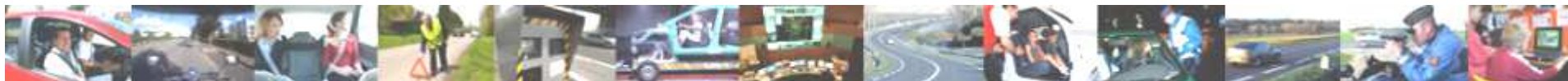
Sécurité routière - Chiffres clés
La mortalité routière en France

Recueil statistique

2011

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

Un recueil d'analyses statistiques téléchargeable sur les pages Web de l'ONISR, disponible pour l'année N l'année N+1 en juin.



Observatoire national interministériel de la sécurité routière - ONISR

4 - La production de l'ONISR : le bilan annuel



Le document « La sécurité routière en France – bilan annuel »,

- disponible pour une année N à l'année N+1 et téléchargeable sur les pages Web de l'ONISR à l'automne
- diffusé par la documentation française

Evolution : bilan synthétique d'ici l'été 2013



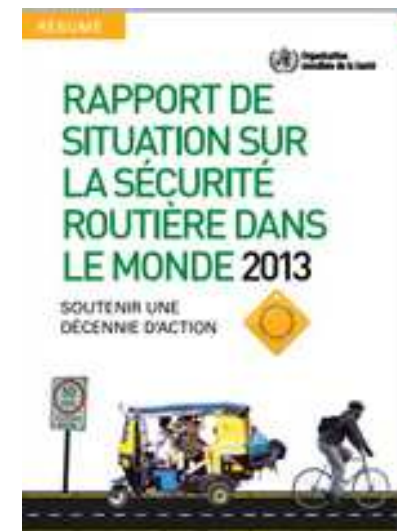
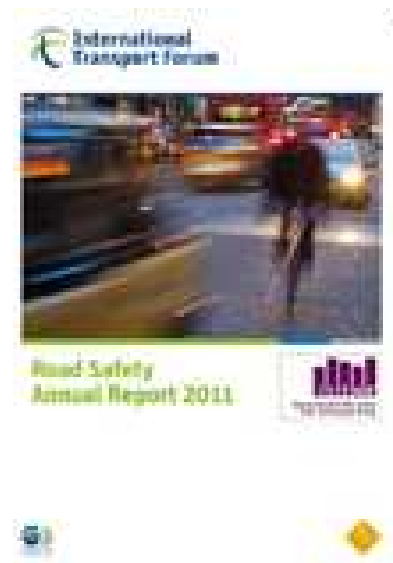
4 - Autres productions de l'ONISR



- Comptes de la nation
- Open data



- Banque de données CARE
- Banque de données OCDE/IRTAD
- Banque de données OMS





Merci de votre attention...

Site internet : taper « ONISR » sur un moteur de recherche

Adresse mail : onisr.dscr@interieur.gouv.fr

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**